



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le **06 NOV. 2025**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau.

Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le jeudi 06 novembre 2025, une nouvelle réunion du **bureau syndical** est organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Vendredi 14 novembre 2025 à 9h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente, et celle du 11 juin 2025

Avis du bureau sur les projets de délibération

- 1- Recrutement d'un contrat d'apprentissage en 2026
- 2- Recrutement d'un stagiaire de master 2 en 2026
- 3- Actualisation du DUER

Décisions du Bureau

- 4- Choix de la procédure et engagement de la consultation du marché M2025-14-E
- 5- Choix de la procédure et engagement de la consultation du marché M2025-15-E

Questions diverses

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

